

## PLFSS 2014 : La Fédération UNICANCER dénonce un financement de la santé incapable d'accompagner les innovations de la prise en charge des cancers

La Fédération UNICANCER (Fédération des Centres de lutte contre le cancer) regrette que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2014 prenne peu en compte les principales évolutions de la prise en charge des patients atteints d'un cancer.

La déception de la Fédération UNICANCER est d'autant plus forte que la feuille de route de la Stratégie nationale de santé annoncée par le Gouvernement en septembre dernier promettait des décisions immédiates, à travers le PLFSS 2014, pour adapter le système de santé français à l'évolution des besoins.

*«A part l'article 34 qui propose une expérimentation de rémunération de la radiothérapie par forfait, ce PLFSS 2014 ne règle pas le problème central de l'absence de financement des actes innovants et pénalise les établissements de santé les plus dynamiques en instaurant une application aveugle de la dégressivité tarifaire.»* dénonce le Pr Josy Reiffers, président de la Fédération UNICANCER.

**La Fédération UNICANCER demande la suppression de l'article 33 du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2014 qui instaure le principe de dégressivité tarifaire**, selon lequel plus l'activité progresse, moins les tarifs seront élevés. La Fédération UNICANCER a cosigné, avec la Fédération d'hospitalisation privée (FHP/FHP-MCO) et la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (Fehap), une proposition d'amendement visant l'abandon de ce dispositif.

La dégressivité viendrait à l'encontre des plans de santé publique, notamment dans les cas des pathologies à forte incidence. *« En cancérologie, nous sommes confrontés à une forte progression de l'activité liée à une augmentation du nombre de cancers et aussi à un allongement du suivi de patients qui vivent plus longtemps grâce aux progrès thérapeutiques. Dans ce contexte, il est incompréhensible que, à l'heure de l'élaboration du 3<sup>e</sup> Plan cancer, le Gouvernement propose de diminuer les tarifs de cancérologie via la dégressivité tarifaire »,* déplore le Pr Reiffers.

La Fédération UNICANCER estime également que les mesures pour simplifier l'accès à l'innovation sont insuffisantes. Le PLFSS 2014 n'aborde pas le problème d'absence de délai de réponse de la Haute Autorité de santé quand la demande d'inscription d'un acte innovant est réalisée par une société savante ou un professionnel de santé. *« Actuellement, il nous faut plusieurs années avant d'obtenir la tarification d'un acte innovant. Pendant ce temps, les Centres de lutte contre le cancer qui proposent un acte innovant, bénéfique pour le patient, et souvent moins cher pour l'Assurance maladie, le font à perte. »*, explique le Pr Reiffers.

Concernant la forfaitisation de la radiothérapie, la Fédération UNICANCER estime que l'expérimentation proposée par le PLFSS 2014 va dans le sens des évolutions de cette discipline. En effet, l'étude « Quelle prise en charge des cancers à horizon 2020 ? », réalisée par UNICANCER en 2013, a démontré que le nombre de séances en radiothérapie administrées pour soigner un cancer pourrait diminuer sensiblement, grâce aux progrès techniques, mais que le financement actuel fondé sur le nombre de séances n'incitait pas les établissements de santé à développer cette pratique.

La Fédération UNICANCER souhaite que ce principe de forfaitisation soit rapidement adopté de façon définitive.

## A propos d'UNICANCER

**UNICANCER réunit les 20 Centres de lutte contre le cancer** : des établissements de santé privés à but non lucratif exclusivement dédiés aux soins, à la recherche et à l'enseignement en cancérologie. Fers de lance de la cancérologie en France, les Centres de lutte contre le cancer participent au service public hospitalier et assurent une prise en charge du patient en conformité avec les tarifs conventionnels, sans aucun dépassement d'honoraires.

UNICANCER est à la fois une fédération hospitalière et un groupe d'établissements de santé.

Née en 1964, la **Fédération UNICANCER** est l'une des quatre fédérations hospitalières représentatives en France. Elle défend les intérêts des Centres de lutte contre le cancer, les représente auprès des pouvoirs publics et gère la convention collective de leurs 16 000 salariés.

Le **Groupe UNICANCER** est une structure plus récente, créée par les Centres de lutte contre le cancer et leur Fédération en 2011 afin de mutualiser les ressources et les compétences des Centres et d'impulser une dynamique nouvelle dans la prise en charge des patients. La mission d'UNICANCER est de permettre aux Centres de lutte contre le cancer de garder une longueur d'avance et d'innover ensemble et toujours pour leurs patients.

**UNICANCER en chiffres** : 20 établissements de santé, 16 000 salariés, 1,9 milliard d'euros de recettes, plus de 250 essais cliniques en cours, plus de 100 000 patients hospitalisés par an.

Pour plus d'information : [www.unicancer.fr](http://www.unicancer.fr)

### Contacts presse :

Valérie Perrot-Egret > Directrice de la communication > 01 44 23 55 66 > [v-perrot-egret@unicancer.fr](mailto:v-perrot-egret@unicancer.fr)

Viviane Tronel > Responsable communication > 01 76 64 78 00 > 06 22 19 92 58 > [v-tronel@unicancer.fr](mailto:v-tronel@unicancer.fr)

